FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE - France
Français

1. Identification de la substance/préparation et de la personne physique ou morale responsable de la mise sur le marché

Nom du produit **MabSelect Xtra™, 50 µL, 4 x 96 well**

Numéro de catalogue 28-9436-29

Type de produit Liquide.

Identification de la société/entreprise

Fournisseur	GE Healthcare UK Ltd Amersham Place Little Chalfont Buckinghamshire HP7 9NA England +44 0870 606 1921	**Numéro d'appel d'urgence** Swedish Poisons Information Centre : +46 (0)8 331 231
	Personne qui a mis au point la fiche de sécurité :	msdslifesciences@ge.com
France	GE Healthcare Bio-Sciences GmbH Succursale France Parc Technologique Rue René Razel Saclay F-91898 Orsay Cedex	01 69 35 67 00

2. Identification des dangers

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification R10

Dangers physiques ou chimiques Inflammable.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
Éthanol	64-17-5	14 - 19	200-578-6	F; R11
MabSelect (highly cross-linked agarose)	9012-36-6	-	232-731-8	Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Ingestion	Ne pas ingérer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Protection des sauveteurs	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
Non utilisables	Ne pas utiliser de jet d'eau.
Risques particuliers liés à l'exposition au produit	Liquide inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Risque lié aux produits de décomposition thermique	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour la protection de l'environnement	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
Grand déversement accidentel	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
Petit déversement accidentel	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Stockage

Stocker entre les températures suivantes: 2 à 8°C (35.6 à 46.4°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

Recommandé Utiliser le récipient d'origine.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
éthanol	**INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives** VLE: 9500 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Risque d'allergie VLE: 5000 ppm 15 minute(s). Forme: Risque d'allergie VME: 1900 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie VME: 1000 ppm 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Recommandé: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. 1-4 heures Temps avant transpercement: caoutchouc butyle, néoprène

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières. Recommandé: lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: blouse de laboratoire (sarrau)
Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

État physique	Liquide. [et Suspension]
Couleur	solution : Incolore. / Suspension : Blanc.
Odeur	Douce. Alcoolisée. [Faible]
Seuil d'odeur	180 ppm

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'éclair	Vase clos: 38 à 43°C (100.4 à 109.4°F)
Propriétés d'explosivité	N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.
Solubilité	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité Le produit est stable.

Conditions à éviter Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Matières à éviter Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières comburantes

Produits de décomposition dangereux Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau Peut provoquer une irritation de la peau.

Contact avec les yeux Peut causer une irritation des yeux.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
éthanol	DL50 Intra-artériel	Rat	11 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	3600 ug/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	1440 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	15010 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7060 mg/kg	-
	Dlmin Cutané	Lapin	20000 mg/kg	-
	Dlmin Orale	Rat	7000 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	2.45 g/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	1.5 g/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	1.2 g/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	1 g/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	0.5 g/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	3500 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	3000 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	2700 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	2500 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	2000 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	1000 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	500 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	1.25 mg/kg	-
	TDLo Intra-veineux	Rat	0.5 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	6.4 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	5.25 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	3 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	2.5 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	2 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	0.72 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	0.5 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	0.4 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	10 mL/kg	-
	TDLo Orale	Rat	5 mL/kg	-
	TDLo Orale	Rat	4.8 mL/kg	-
	TDLo Orale	Rat	4.57 mL/kg	-
	TDLo Orale	Rat	4.44 mL/kg	-
	TDLo Orale	Rat	4 mL/kg	-
	TDLo Orale	Rat	12800 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	5250 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	5000 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	4300 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	1500 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	1000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	124700 mg/m3	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	5900 mg/m3	6 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	20000 ppm	10 heures

Conclusion/Résumé Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	Aucune donnée spécifique.
Ingestion	Aucune donnée spécifique.
Peau	Aucune donnée spécifique.
Yeux	Aucune donnée spécifique.
Organes cibles	Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : reins. Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, le système reproducteur, foie, voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).
Autres effets néfastes	Les symptômes néfastes comprennent ce qui suit: anomalies du rein, anomalies hépatiques Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: dépression du système nerveux central

12. Informations écologiques

Effets sur l'environnement Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
éthanol	-	Aiguë CE50 >100 ppm Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 5680 à 7392 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Neonate - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 13 à 16 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.8 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 12720 ppm Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 40 mm	96 heures
	-	Aiguë CL50 14200000 à 15100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 30 jours - 19.4 mm - 0.099 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 13480000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 4 à 8 semaines - 1.1 à 3.1 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 11000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 à 10 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 10000000 à 11500000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 6772000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate	48 heures
	-	Aiguë CL50 6386000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate	48 heures
	-	Aiguë CL50 6325000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate	48 heures
	-	Aiguë CL50 6076000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate	48 heures
	-	Aiguë CL50 5577000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate	48 heures
	-	Aiguë CL50 3715000 à 4432000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate	48 heures
	-	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.2 à 0.5 g	96 heures

		ug/L Eau douce	trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	
	-	Aiguë CL50 25500 ug/L Eau de mer	Crustacés - Brine shrimp - Artemia franchiscana - LARVAE	48 heures
	-	Chronique NOEC <6.3 g/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures

Conclusion/Résumé Non disponible.

Autres renseignements écologiques

Biodégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
éthanol	-	100 % - Facilement - 20 jours	-	-

Conclusion/Résumé Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
éthanol	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
éthanol	-	0.66	faible

Autres effets néfastes Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Catalogue Européen des Déchets 07 07 99

07 07 99 déchets non spécifiés ailleurs

Déchets Dangereux À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated.	-	-	-		**Remarks** IATA Special Provision A 58 - Aqueous solutions containing 24% or less alcohol by volume is not subject to these regulations.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque R10- Inflammable.

Utilisation du produit Applications industrielles.

Inventaire d'Europe	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.	

Autres Réglementations UE

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	éthanol	84
Surveillance médicale renforcée	Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné	

16. Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France	R11- Facilement inflammable. R10- Inflammable.
Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France	F - Facilement inflammable

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Historique

Date d'impression	19 Septembre 2011	**Date de la précédente édition**	29 Août 2008
Date d'édition	19 Septembre 2011	**Version**	5.01

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.
Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.